le cnam
Occitanie

Conservatoire national desarts et métiers

[TAXE D'APPRENTISSAGE 2023]

Devenez partenaire des talents de demain grâce au versement de votre TA !

Devenez ambassadeur des formations du Cnam grâce au versement de votre taxe d'apprentissage !

La taxe d'apprentissage, un choix engagé !



En faisant le choix de nous verser votre taxe d'apprentissage, v**ous pouvez contribuer à l'amélioration de notre activité, de nos pratiques pédagogiques et au développement de nos projets** dans des secteurs stratégiques pour le territoire.
Les fonds collectés permettent à notre association régionale et à ses instituts (l'Institut national des techniques économiques et comptables (INTEC) et l'Institut d'études économiques et juridiques appliquées à la construction et à l'habitation (ICH) de Montpellier) **de concevoir et de promouvoir une offre de formation renouvelée**, **accessible à tous et répondant aux besoins des salariés, des demandeurs d'emploi et des entreprises de notre région**.

En 2023, les modalités de versement de cette taxe évoluent !

Vous devez la déclarer directement auprès de l'Ursaff puis vous pouvez ensuite choisir de l'affecter à l'établissement de votre choix par l'intermédiaire de la plateforme SOLTéA.
Pour y retrouver le Cnam Occitanie, vous pouvez utiliser le numéro UAI suivant : 0340857X. Cette plateforme sera accessible à partir de fin mai ! Votre engagement à nos côtés est essentiel.





31 mai 2023